

CHARTRE D'UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES du lycée Georges BRASSENS

Document valable durant toute la scolarité

Cette charte définit les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein du lycée Georges Brassens. Elle précise les droits et obligations que tout utilisateur, membre du personnel ou élève, doit s'engager à respecter. Le chef d'établissement veillera au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

1. Les services proposés par l'établissement sont :

- un accès nominatif et sécurisé aux ressources et services: ce droit d'accès est personnel, incessible et temporaire. **L'utilisateur est responsable de sa conservation et s'engage à ne pas le divulguer.**
- une boîte aux lettres professionnelle nominative permettant d'émettre et de recevoir des messages électroniques à la demande des usagers.

2. L'établissement s'engage:

- à assurer la sécurité de l'accès au réseau, la confidentialité des informations stockées dans l'espace personnel
- à prendre les dispositions nécessaires au respect de la vie privée et à la confidentialité des correspondances qui lui sont confiées
- à faire respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public
- à informer les autorités des délits constatés

3. L'utilisateur s'engage à utiliser les services conformément aux règles suivantes :

- respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique
- respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment en cas de constitution de fichiers comportant des données à caractère personnel telles que définies par la loi du 6 janvier 1978
- respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui
- respect de la neutralité du service public
- ne pas envoyer, ne pas consulter ni publier des messages à caractère raciste, pédophile, pornographique, injurieux, diffamatoire...et de manière générale **des informations répréhensibles en vertu des lois et règlements.**

4. L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement des ressources informatiques notamment :

- ne pas introduire des programmes virus ou contournant la protection des logiciels
- ne pas abandonner son poste de travail connecté au réseau sans surveillance
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources
- ne pas installer de programmes pour lesquels l'établissement ne dispose pas de licence d'utilisation.

5. L'utilisateur s'engage à informer immédiatement l'établissement de toute perte, de toute tentative de violation de ses codes d'accès personnels par écrit (à déposer au secrétariat de direction).

Il est rappelé notamment :

- en matière de logiciels : l'interdiction de copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis les copies de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle
- en matière d'utilisation de la messagerie électronique :
Tout message à caractère privé, reçu ou émis, doit comporter une mention particulière explicite indiquant le caractère privé en zone « objet ». À défaut, le message sera réputé professionnel.
- en matière de production de documents et de liens :

Les documents produits ainsi que les liens hypertextes doivent être en conformité avec la loi sur les informations nominatives et le Code de la propriété intellectuelle. La mise en ligne de textes et la diffusion d'images et de sons doivent être libres de droits ou diffusés avec autorisation de leurs auteurs et avec indication de leurs sources.

L'établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs et de suspendre l'usage du service d'hébergement par un utilisateur en cas de non-respect de la charte et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait diffusé sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

6. L'établissement scolaire se réserve également le droit de procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services, justifiés :

- soit par un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques: Il peut, pour des raisons techniques, analyser et contrôler le fonctionnement des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.
- soit par un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux règles fixées par cette charte et à la législation en vigueur.

7. Le non-respect des règles définies par la présente charte pourra entraîner :

- la suppression immédiate du droit d'accès
- la suppression de tout document mis en ligne contraire aux termes de cette charte
- des sanctions disciplinaires
- des poursuites civiles et/ou pénales.

La Provisure

A. CADOT



LYCEE POLYVALENT Georges BRASSENS
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

ACCUSE DE RECEPTION – CHARTRE D'USAGE DES MOYENS INFORMATIQUES du lycée Georges BRASSENS

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de la présente charte ci-dessus et m'engage à en respecter les termes.

NOM des PARENTS : _____

NOM et PRENOM de l'ELEVE : _____ Classe : _____

A _____, le _____

LU ET APPROUVE

Signature de l'utilisateur:

Signature du responsable